

Goldman Sachs International (UK)
**Auto-Callable Artificial
Intelligence NOK
October 2029**



Communication à caractère promotionnel

Introduction

- Titre de créance avec droit au remboursement du capital d'une durée d'investissement de 8 ans maximum.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 4 ou 6 en cas de performance de l'indice iSTOXX[®] AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 (ci-après 'l'Indice') supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant¹. L'Emetteur procédera alors à un remboursement automatique anticipé de la note et vous aurez droit au remboursement de 100 % de votre capital initial²⁻³ investi en NOK (hors frais⁴ et taxes) ET à une plus-value brute²⁻⁵ égale à 4 % multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission. Si le remboursement automatique anticipé est activé, la note s'arrête. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible.
- A la date d'échéance finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, le remboursement dépend de la Performance Moyenne Finale⁶ de l'Indice. L'investisseur risque de ne pas récupérer (l'entière⁷ de) son capital en cas de faillite de l'Emetteur.
- Si la Performance Moyenne Finale⁶ de l'Indice est supérieure à + 4 %, vous aurez droit au remboursement de 100 % de votre capital initial²⁻³ investi en NOK (hors frais⁴ et taxes) ET à une plus-value brute²⁻⁵ unique égale à la Performance Moyenne Finale⁶⁻⁷ ;
- Si la Performance Moyenne Finale⁶ de l'Indice est négative ou positive mais inférieure à + 4 %, vous aurez droit au remboursement de 100 % de votre capital initial²⁻³ investi en NOK (hors frais⁴ et taxes) ET à une plus-value brute²⁻⁵ unique égale à 4 %.
- La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 11 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (30/09/2021). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.
- Emetteur : Goldman Sachs International [Moody's : A1, S&P : A+, Fitch : A+]⁷.
- Frais totaux maximum (si l'investisseur détient les titres jusqu'à l'échéance) : 10,6 % de la valeur nominale (soit 2 120 NOK par coupure).

Public cible

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette note structurée complexe s'adresse aux clients de la Banque Nagelmackers S.A.

Cette note structurée est destinée à des clients/personnes disposant d'expérience et de connaissances suffisantes pour comprendre les caractéristiques de la note Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes du produit. Cette note structurée n'est pas destinée aux investisseurs américains.

Nature de l'investissement

Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029 est une note structurée émise par Goldman Sachs International. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à² :

- en cas de remboursement automatique anticipé (en années 4 ou 6), à vous rembourser 100 % du capital initial²⁻³ investi en NOK (hors frais⁴ et taxes et sauf en cas de faillite ou d'un défaut de

paiement de l'Emetteur) ET une plus-value brute²⁻⁵ égale à 4 % multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission ;

- à l'échéance à vous rembourser 100 % du capital initial²⁻³ investi en NOK (hors frais⁴ et taxes et sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur) ET une plus-value brute²⁻⁵ unique égale à la Performance Moyenne Finale⁶ avec un minimum de 4 %.

Objectif d'investissement

Cette note d'une durée de huit ans maximum s'adresse aux investisseurs qui souhaitent diversifier leurs investissements et qui envisagent une hausse à moyen terme de l'indice iSTOXX[®] AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30.

Le remboursement du capital initial²⁻³ investi en NOK (hors frais⁴ et taxes) et de la plus-value brute²⁻⁵ potentielle sera effectué en couronne norvégienne (NOK) et peut ainsi être réduit ou augmenté en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR).

¹ Veuillez vous référer à la section 'Description du mécanisme' en page 5.

² L'investisseur risque de ne pas récupérer (l'entière⁷ de) son capital en cas de faillite de l'Emetteur.

³ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 20 000 NOK par note, hors frais d'entrée de 2%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁴ Frais d'entrée de 2%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

⁵ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

⁶ Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

⁷ Ratings au 14/07/2021. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites :

https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004,

https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings,

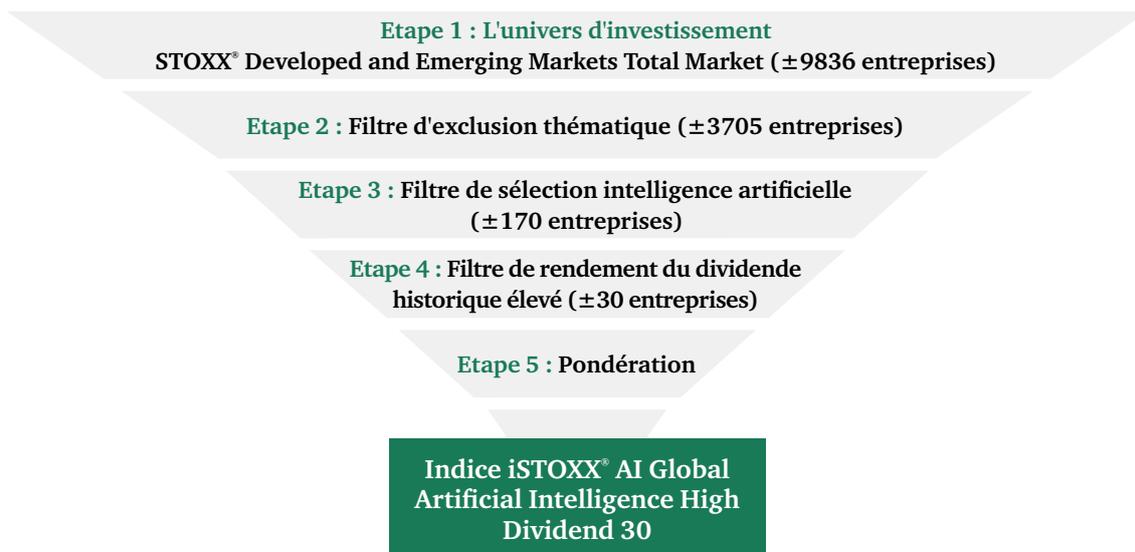
<https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

L'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30

Rationnel de l'indice

L'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 est composé des actions de 30 entreprises mondiales provenant d'un large éventail d'industries qui investissent dans le développement de nouvelles technologies d'intelligence artificielle et sélectionnées sur la base de leur rendement de dividende historique élevé et pondérées sur la base de leur volatilité historique faible. L'indice est calculé par STOXX Limited, l'un des principaux développeurs d'indices sur les marchés financiers. L'indice STOXX® Developed and Emerging Markets Total Market est l'univers d'investissement de l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30.

Méthode de sélection



Au 14/07/2021, le niveau de l'Indice était de 173,93 points.

La méthodologie de sélection comprend cinq étapes

Etape 1 : l'univers d'investissement est l'indice STOXX® Developed and Emerging Markets Total Market, composé de 9500 entreprises et couvrant environ 95% de la capitalisation boursière flottante de l'univers des actions investissables.

Etape 2 : exclusion de l'univers d'investissement de 50% des entreprises avec le score ESG le plus bas ; des entreprises non conformes aux Global Standard Screenings (GSS) de Sustainalytics ou impliquées dans des activités d'armes controversées ; des entreprises que Sustainalytics identifie comme ayant une part de leurs revenus dans les activités suivantes : armement (armes légères et sous-traitance militaire), jeux de hasard, divertissement pour adultes, pétrole et gaz non conventionnels (exploration pétrolière et gazière de l'Arctique, sables bitumineux et énergie de schiste), pétrole et gaz conventionnels, charbon thermique, énergie nucléaire et tabac.

Etape 3 : sélection des entreprises qui investissent le plus dans le domaine de l'intelligence artificielle, telles qu'identifiées par l'entreprise indépendante Yewno. Afin de déterminer l'implication d'une entreprise dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'entreprise indépendante Yewno calcule deux métriques :

- **L'exposition à la propriété intellectuelle dans l'intelligence artificielle :** définie comme le pourcentage de brevets en intelligence artificielle délivrés à une entreprise par rapport au nombre total de brevets délivrés à cette entreprise sur 3 ans. Cette métrique indique l'importance de la recherche en intelligence artificielle dans les activités commerciales de l'entreprise.
- **La contribution à l'intelligence artificielle :** définie comme le pourcentage de brevets en intelligence artificielle délivrés à une entreprise par rapport au nombre total de brevets en intelligence artificielle délivrés aux entreprises constituant l'univers d'investissement sur 3 ans. Cette métrique indique l'importance de chaque entreprise dans l'univers de l'intelligence artificielle.

Les entreprises faisant partie de l'indice STOXX AI Global Artificial Intelligence ADTV5 sont sélectionnées. L'indice STOXX AI Global Artificial Intelligence ADTV5 sélectionne les entreprises dont les deux métriques (« Exposition à la propriété intellectuelle dans l'intelligence artificielle » et « Contribution à l'intelligence artificielle ») se situent au-dessus du 25^e centile.

Etape 4 : sélection en fonction du niveau de rendement du dividende¹ (les 30 actions présentant les rendements des dividendes les plus élevés (sur les 12 derniers mois)).

Etape 5 : les 30 actions sélectionnées sont ensuite pondérées dans l'Indice par rapport à l'inverse de leur volatilité, la pondération maximale d'une action ne pouvant pas dépasser les 10%.

L'Indice est du type 'Price Return'. Avec ce type d'indice, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis, de sorte qu'ils n'ont aucune influence directe sur la valeur de l'indice (par opposition à un indice du type 'Total Return'). En outre, il est important de noter que

¹ Le rendement en dividende d'une action peut être calculé en divisant le dividende annuel total par le cours actuel de l'action.

L'investisseur ne recevra pas les dividendes versés par les actions composant l'Indice.

Cette note de 8 ans est destinée aux investisseurs qui s'attendent à ce que le niveau de l'Indice monte ou reste au moins identique.

Composition : la composition de l'Indice est revue tous les trois mois. La révision de l'Indice, qui couvre les cinq étapes de la méthode de sélection, a lieu en mars, juin, septembre et décembre. Après la révision, la composition de l'Indice restera inchangée jusqu'à la prochaine révision.

Goldman Sachs n'a pas vérifié que le titre de créance Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029 est conforme aux principes, lois, règles ou réglementations existants ou proposés en matière d'environnement, de durabilité et de gouvernance (« ESG »). Les notations ESG fournies par des fournisseurs de données externes et référencées aux fins du titre de créance Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029, sont produites sur la base de la méthodologie propriétaire des fournisseurs de données externes. Nous ne déclarons pas que la méthodologie ou les notes ESG fournies par les fournisseurs de données externes sont exactes, complètes et/ou à jour, et elles ne doivent pas être invoquées en tant que telles.

Composition de l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30

Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Pays	Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Pays
Acer Inc	Technologies de l'information	Taiwan	Nintendo Co. Ltd.	Consommation discrétionnaire	Japon
At&T Inc.	Télécommunications	Etats-Unis	Nippon Telegraph & Telephone C	Télécommunications	Japon
Bce Inc.	Télécommunications	Canada	Orange	Télécommunications	France
Broadcom	Technologies de l'information	Etats-Unis	Pegatron	Technologies de l'information	Taiwan
Canon Inc.	Technologies de l'information	Japon	Quanta Computer Inc	Technologies de l'information	Taiwan
Coca-Cola Co.	Consommation non cyclique	Etats-Unis	Royal Bank Of Canada	Finance	Canada
Deutsche Telekom	Télécommunications	Allemagne	Samsung Electronics Co Ltd	Technologies de l'information	Corée du Sud
Honda Motor Co. Ltd.	Consommation discrétionnaire	Japon	Seagate Technology Holdings	Technologies de l'information	Etats-Unis
International Business Machine	Technologies de l'information	Etats-Unis	Singapore Telecommunications L	Télécommunications	Singapour
Inventec Corp	Technologies de l'information	Taiwan	Sk Telecom	Télécommunications	Corée du Sud
Juniper Networks Inc.	Télécommunications	Etats-Unis	Swiss Reinsurance Company	Finance	Suisse
Kddi Corp.	Télécommunications	Japon	Toronto-Dominion Bank	Finance	Canada
Konica Minolta Inc.	Technologies de l'information	Japon	Verizon Communications Inc.	Télécommunications	Etats-Unis
Kt Corp	Télécommunications	Corée du Sud	Wistron	Technologies de l'information	Taiwan
Macronix	Technologies de l'information	Taiwan	Xerox Holdings Corporation	Technologies de l'information	Etats-Unis

Source : STOXX Limited (données au 14/07/2021)

La composition actuelle de l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 n'est pas un indicateur de sa composition future.

Plus d'informations relatives à l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXAAIHDP&searchTerm=SXAAIHDP>, ainsi que sur les différentes plateformes financières (Ticker Bloomberg : SXAAIHDP Index, Ticker Reuters : .SXAIIHDP).

Evolution des performances de l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30

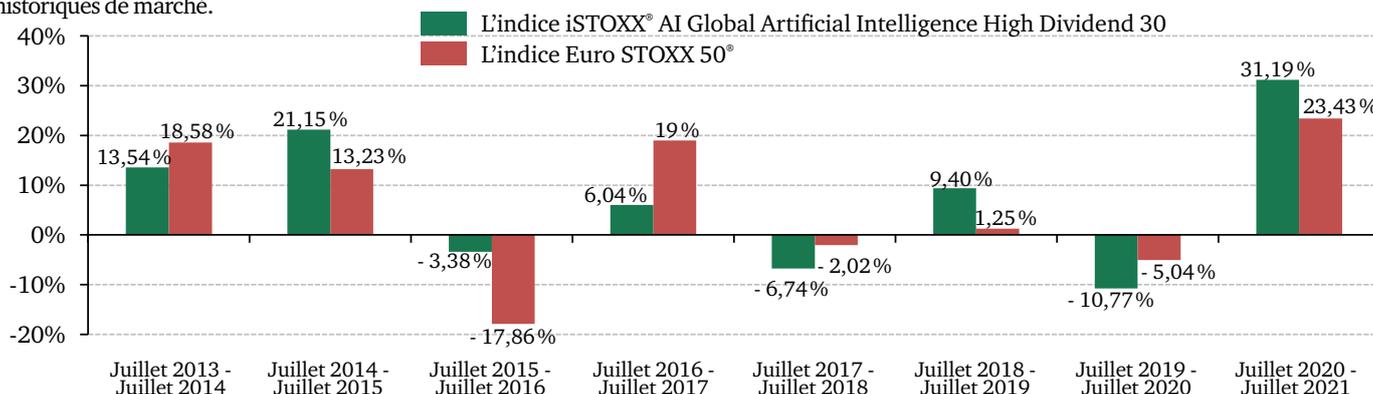
L'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 a été lancé le 20 mai 2020. Les graphiques ci-dessous sont basés sur des données simulées jusqu'au 20 mai 2020 puis, sur des données réelles.

Une performance simulée n'est pas un indicateur fiable des rendements futurs. Une performance simulée ne reflète pas les transactions réelles, est

soumise à un certain nombre d'hypothèses et comporte des limitations inhérentes. Une performance simulée peut utiliser des sources de données légèrement différentes, une approximation et des différences limitées de méthodologie. L'analyse a été effectuée de bonne foi. L'évolution obtenue dans le passé ne garantit pas l'évolution future de l'indice.

Performances¹ annuelles de l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 entre le 14 juillet 2013 et le 14 juillet 2021

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.

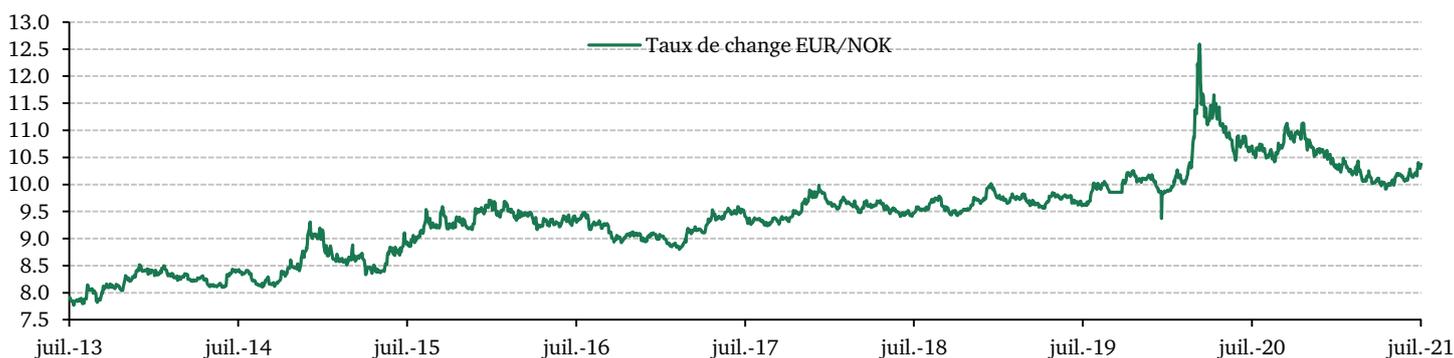


Source : Bloomberg au 14/07/2021.

Evolution de la couronne norvégienne (NOK) par rapport à l'euro (EUR) entre le 14 juillet 2013 et le 14 juillet 2021

Les taux de change passés ne préjugent pas des taux de change futurs. Les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative du mécanisme des notes. Elles ne sont pas garanties des rendements à venir et ne sauraient constituer en aucun cas une offre commerciale de la part de Nagelmackers. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future de la couronne norvégienne. Il convient toujours de tenir compte du risque de change. Le risque est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en NOK et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en euro.

Au 14 juillet 2021, 1 EUR valait 10,3398 NOK. Pour acquérir une coupure de 20 000 NOK à ce taux de change, vous devriez payer 1 934 EUR (frais exclus). Si à l'échéance, la couronne norvégienne s'est affaiblie de 10% par rapport à l'euro, à 11,3738 NOK pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1 758,43 EUR pour votre coupure de 20 000 NOK. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%. A l'inverse, si la couronne norvégienne s'est appréciée de 10% par rapport à l'euro, à 9,3058 NOK pour 1 EUR, vous recevrez 2 149,19 EUR pour votre coupure de 20 000 NOK. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.



Source : Bloomberg au 14/07/2021.

La Banque Centrale Norvégienne a maintenu le 6 mai 2021 à l'unanimité son taux directeur à 0,00%. Bien qu'aucune nouvelle prévision n'ait été publiée, l'évaluation de la politique monétaire a souligné que les données sur l'activité et le marché du travail avaient été un peu plus faibles que prévu en mars, tandis que les données sur l'inflation et la croissance des salaires étaient globalement conformes aux attentes. Le comité continue d'indiquer que "le taux directeur sera très probablement augmenté au second semestre de 2021". Goldman Sachs anticipe une modeste appréciation de la couronne norvégienne (NOK) jusqu'à 9,90 à horizon 12 mois. Il convient de noter que l'horizon d'investissement du produit (maximum 8 ans) diffère de l'horizon des prévisions faites par l'équipe de recherche de Goldman Sachs (1 an).

Source : Goldman Sachs au 14/07/2021.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

¹ L'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 a été lancé le 20 mai 2020. Toutes les données précédant cette date (entre le 10 septembre 2014 et le 20 mai 2020) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Description du mécanisme

D'une durée de 8 ans maximum, Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029 vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30, un indice composé de 30 entreprises mondiales provenant d'un large éventail d'industries qui investissent dans le développement de nouvelles technologies d'intelligence artificielle et sélectionnées sur la base de leur rendement de dividende historique élevé et pondérées sur la base de leur volatilité historique faible.

Possibilité de remboursement automatique anticipé

A l'issue des années 4 ou 6, dès que la performance de l'Indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé est automatiquement activé et la note s'arrête. Vous aurez alors droit au remboursement de :

Date d'observation	Date de paiement	Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	Plus-value brute ¹⁻² en NOK
A la fin de la 4 ^e année (30/09/2025)	07/10/2025	+ 13 %	+ 16 %
A la fin de la 6 ^e année (30/09/2027)	07/10/2027	+ 19,50 %	+ 24 %

Sinon, la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible.

Si la note n'est pas remboursée par anticipation

- si la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice est supérieure à + 4%, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻⁵ investi en NOK (hors frais⁶ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻² unique égale à la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ avec un minimum de 4% ;
- si la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice est négative ou positive mais inférieure à + 4%, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻⁵ investi en NOK (hors frais⁶ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻² unique égale à 4%.

Le remboursement du capital initial¹⁻⁵ investi en NOK (hors frais³ et taxes) et de la plus-value brute¹⁻² potentielle sera effectué en couronne norvégienne (NOK) et peut ainsi être réduit ou augmenté en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR).

Comment est calculée la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice ?

Elle correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles⁴ de l'Indice observées durant les 11 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (30/09/2021).

La Performance Moyenne Finale³⁻⁴ peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

Mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Performance de l'Indice par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (30/09/2021)

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 5	Trimestre 6	Trimestre 7	Trimestre 8	Trimestre 9	Trimestre 10	Trimestre 11
13%	-19%	3%	25%	-2%	7%	-13%	17%	30%	15%	4%

Performance Moyenne Finale de l'Indice

7,27%

¹ L'investisseur risque de ne pas récupérer (l'entière de) son capital en cas de faillite de l'Emetteur.

² Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

³ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 11 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (30/09/2021). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

⁴ Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

⁵ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 20 000 NOK par note, hors frais d'entrée de 2%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁶ Frais d'entrée de 2%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

Scénarios de performance

Veillez consulter le KID (Key Information Document) pour les scénarios de performance. Vous pouvez trouver le KID sur le site de Goldman Sachs International :

<https://www.gspriips.eu?isin=XS2335909672&lang=FR&cnt=BE>. Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par l'Emetteur de la note, Goldman Sachs International, et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (règlement EU 1286/2014').

Illustrations fictives des mécanismes

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de Goldman Sachs International, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial investi en NOK, le remboursement pouvant même être nul.

Illustration 1

A l'issue des années 4 et 6, la performance de l'Indice est strictement inférieure au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé n'est donc pas activé et la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible. A l'échéance des 8 ans, la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice est négative et s'établit à - 15 %.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ unique égale à 4%.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel net en NOK de 0,10%⁶ (frais⁵ inclus).

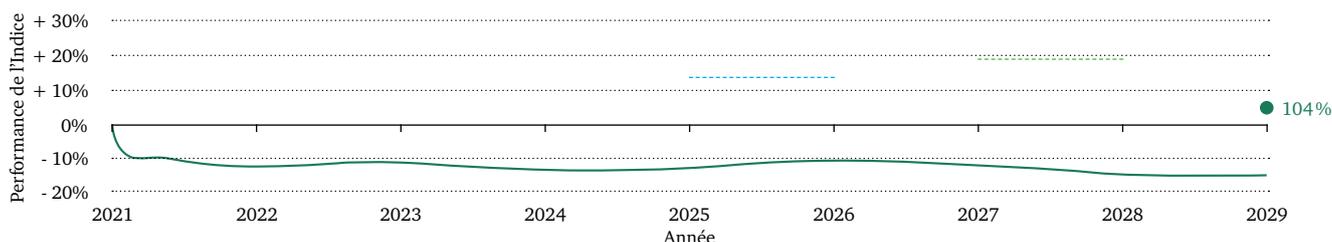


Illustration 2

A l'issue des années 4 et 6, la performance de l'Indice est strictement inférieure au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé n'est donc pas activé et la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible. A l'échéance des 8 ans, la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice est supérieure à + 4% et s'établit à + 10%.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ unique égale à la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice avec un minimum de 4%, soit 110% de votre capital initial³⁻⁴⁻⁶ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes).
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel net en NOK de 0,60%⁶ (frais⁵ inclus).

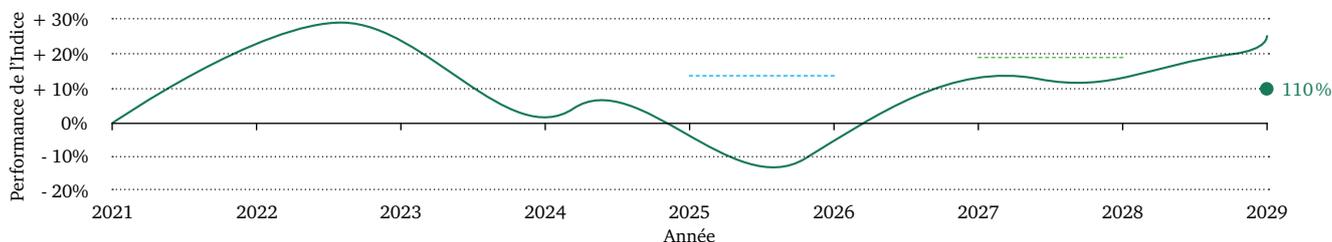
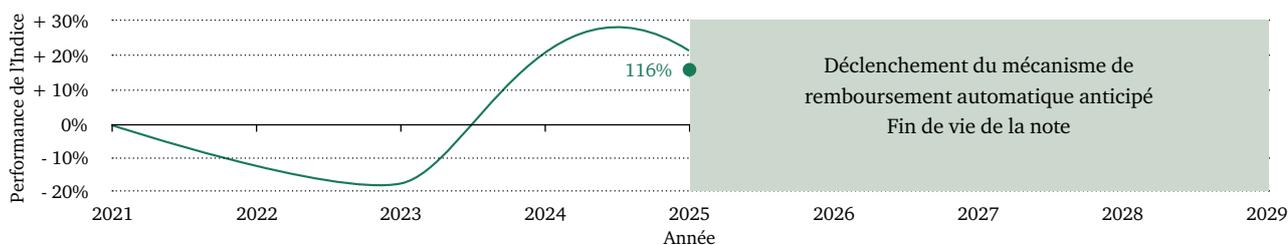


Illustration 3

A l'issue de l'année 4, la performance de l'Indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé est donc activé et la note s'arrête.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ de 16%, soit 116% de votre capital initial³⁻⁴⁻⁶ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes).
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel net en NOK de 2,17%⁶ (frais⁵ inclus).



Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé : ----- en année 4 ----- en année 6 — Evolution de l'Indice ● Niveau de remboursement

¹ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 11 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (30/09/2021). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

² Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

³ L'investisseur risque de ne pas récupérer (l'entièreté de) son capital en cas de faillite de l'Emetteur.

⁴ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 20 000 NOK par note, hors frais d'entrée de 2%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁵ Frais d'entrée de 2%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

⁶ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

Frais supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission

- Frais facturés par l'Emetteur (y compris les frais de structuration) : maximum 3% du montant nominal souscrit et déduit du prix d'émission lors de l'émission.
- Autres frais récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Goldman Sachs International versera à Nagelmackers des commissions au titre de la distribution des notes structurées d'un montant annuel de maximum 0,70% du montant des titres effectivement placés (l'investisseur supportera ces coûts annuels de maximum 0,70%, ce qui correspond à un montant maximum de 5,60% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité).

Frais non inclus dans le prix d'émission

- Frais d'entrée : 2%
- Frais de sortie :
 - Avant l'échéance en cas de revente : taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (maximum 1 300 EUR) plus des frais de sortie de maximum 1% dans des conditions de marché normales prélevés par l'Emetteur (correspond à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). Frais prélevés par le distributeur en cas de revente des titres avant la date d'échéance finale : aucun.
 - A l'échéance (y compris en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé) : 0%
- Commission de change : pour toute opération de change, une commission de change de 0,25% sera prélevée. Dans le cas où l'investisseur dispose d'un compte en EUR mais pas de compte en NOK, la commission de change s'appliquera au moment où l'investisseur souhaitera vendre et convertir des EUR en NOK et/ou des NOK en EUR.

Documentation juridique

Les 'notes' Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029 émises par Goldman Sachs International décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 16/07/2021) dans le cadre du 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' daté du 16/07/2021 et approuvé par la CSSF le 16/07/2021 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le Document d'Informations Clés (disponible également sur <https://www.gsriips.eu?isin=XS2335909672&lang=FR&cnt=BE>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Document d'Informations Clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur le site de l'Emetteur. Lors de la survenance d'un évènement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à cette note disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.

L'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

Principaux risques de Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Goldman Sachs International (noté A+ par S&P, A1 par Moody's et A+ par Fitch au 14/07/2021¹). En achetant cette note, l'investisseur accepte, comme avec d'autres instruments de créance structurés, le défaut de paiement de l'Emetteur. En cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur, l'investisseur peut perdre tout ou une partie de son capital, ainsi que les coupons potentiels liés à l'investissement qui doivent encore être payés. Cette note ne peut pas être considérée comme un dépôt et n'est donc pas protégée par le système de protection des dépôts.

Si Goldman Sachs International est confronté à de graves problèmes de solvabilité, les instruments peuvent être annulés en totalité ou en partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur ('bail-in'). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi. Ce pouvoir de renflouement interne a été mis en place pour tenter d'éviter l'insolvabilité de l'entité émettrice. Si l'entité émettrice est toujours confrontée à l'insolvabilité après un bail-in, l'investisseur accepte qu'elle ne puisse avoir droit à aucun recouvrement de la procédure d'insolvabilité, que les créanciers dans d'autres instruments non soumis au bail-in peuvent recevoir.

Risque de fluctuation du prix

En achetant cette note, l'investisseur est exposé à un risque de

fluctuation des prix de la note. Le prix de la note varie en fonction de l'évolution du sous-jacent. Cette note est soumise à un risque de variation des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt du marché augmente après l'émission de cette note et que toutes les autres données du marché restent les mêmes, le prix de la note diminue au cours de son terme. Si le taux d'intérêt du marché chute après l'émission dans les mêmes circonstances, le prix de la note augmente. Une modification de la perception du risque de crédit, qui peut se refléter dans un ajustement de la notation de l'Emetteur, peut entraîner une fluctuation de la valeur de la note au fil du temps. De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important au début de la note et diminue à mesure que la date d'échéance approche.

Risque de liquidité

Cette note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'y a pas de négociation active de cette note. L'investisseur ne peut pas vendre cette note en Bourse. Goldman Sachs International a l'intention d'assurer la liquidité des titres dans des conditions de marché normales à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessus dans la section Risque de fluctuation du prix), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible.

Les investisseurs doivent donc être prêts à détenir les titres jusqu'à leur échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International ne

comprend pas les taxes éventuelles – voir la fiche technique aux pages 10 et 11.

Sous réserve de ce qui précède, la différence entre le prix d'achat et le prix de revente avant la date d'échéance finale sera d'environ 1,00% dans des conditions de marchés normales. Dans ce cas, le distributeur ne prélèvera pas de frais. Nous rappelons aux investisseurs que la valeur de cette note peut être inférieure à la valeur nominale pendant la durée (c'est-à-dire 20 000 NOK par dénomination). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement total de la valeur nominale à la date d'échéance et en cas de remboursement anticipé (sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur).

La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de la note structurée sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque de change

Ce produit est libellé en NOK (couronne norvégienne). Le remboursement du capital initial et de la plus-value brute potentielle se fait en NOK et peut dès lors être supérieur ou inférieur en cas de conversion en EUR, en fonction des fluctuations du taux de change. L'investisseur peut dès lors faire face à une perte de capital potentielle en EUR. Ce risque est même accru pour les investisseurs ne possédant pas de compte en devise NOK et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en EUR.

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

a) Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

Dans le cas d'une circonstance légale qui ne peut être imputée à l'Emetteur et qui rend le maintien de la note définitivement impossible, l'Emetteur remboursera la note à la valeur de marché. En cas de remboursement anticipé de la note, le prix peut être inférieur à la valeur nominale (c'est-à-dire 20 000 NOK par coupure) ainsi qu'à la valeur de remboursement à maturité soit 104% de la valeur nominale (c'est-à-dire 20 800 NOK par coupure). Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé aux investisseurs.

b) Risque de remboursement anticipé en l'absence de force majeure

En cas de circonstance légale non imputable à l'Emetteur ne rendant pas définitivement impossible le maintien de la note mais modifiant significativement l'économie du contrat, ou dans le cas d'un problème affectant l'indice sous-jacent ayant un effet matériel, et ce problème ne permettant pas de procéder à un ajustement afin de maintenir la note dans les circonstances similaires, l'agent de calcul (Goldman Sachs International) peut déterminer la valeur de marché de la note et offrir le choix à l'investisseur entre un remboursement anticipé à cette valeur de marché (cette valeur de marché peut être inférieure au montant initial investi) et un remboursement à l'échéance à la valeur monétisée calculée sur la base d'un taux d'intérêt déterminé à la date de la monétisation, ce montant ne pouvant pas être inférieur à la valeur nominale. Le taux d'intérêt appliqué est le taux d'intérêt annuel offert par l'Emetteur, le jour où l'événement se produit, sur un instrument de dette dont la durée de vie est équivalente à la durée de vie restante de la note le jour où celui-ci est rappelé par remboursement anticipé, à appliquer à partir de cette date jusqu'à la date de maturité. Ceci étant, si l'événement donnant lieu au remboursement anticipé est une circonstance légale rendant les obligations de l'Emetteur en vertu des titres illégales, sans toutefois les rendre définitivement impossibles, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs d'un remboursement anticipé au montant le plus élevé entre (i) la valeur de marché de la note (incluant la valeur actuelle des commissions de vente futures

payables au Distributeur) et (ii) 104% de la valeur nominale (soit 20 800 NOK par coupure). Dans tous les cas de figure, aucun frais ne pourra être facturé à l'investisseur pour la résiliation anticipée de la note, et l'investisseur aura droit au remboursement des frais payés par l'investisseur à l'Emetteur prorata temporis. Pour éviter tout doute, les coûts totaux de l'Emetteur ne comprennent pas les montants payés ou payables à titre de commission de vente au Distributeur. Suivant la survenance de cet événement, plus aucun coupon ne sera payé et ce, y compris jusqu'à maturité de la note.

Pour plus d'informations sur ces risques, veuillez vous reporter à l'édition du Prospectus, 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' aux pages 15 à 120.

Risque de rendement

En investissant dans cette note, vous êtes exposé à un risque de rendement. En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, la plus-value brute en NOK est plafonnée à 4% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission, même si l'Indice enregistre une performance supérieure. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible. Si la note n'est pas remboursée par anticipation et si la Performance Moyenne Finale de l'Indice est nulle ou négative, aucune plus-value brute en NOK équivalente à la Performance Moyenne Finale de l'Indice ne sera payée et Goldman Sachs International s'engage uniquement à payer 104% de la valeur nominale à la date d'échéance finale (20 800 NOK par coupure) (Rendement actuariel annuel net en NOK de 0,10% en tenant compte du prix d'émission de 100% et des frais décrits dans la fiche technique) (sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur). La performance de la note peut être inférieure à la performance de l'Indice en raison du calcul du niveau final comme la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 11 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (30/09/2021). Vous trouverez plus d'informations sur ces dates dans la fiche technique en page 10.

Risque lié à l'Indice

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement pas de cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre) ni de consensus de marché sur ce qui constitue un indice « durable » ou « ESG » équivalent ou sur les attributs précis requis pour un indice particulier à définir comme « ESG », « durable » ou tout autre label équivalent, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier au sein de l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours d'élaboration et rien ne garantit que ces régimes locaux seront adoptés plus largement sur les marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à l'une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durable » ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en oeuvre du produit.

¹ Ratings au 14/07/2021. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.moodys.com/research/documentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004, https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings, <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.



Principales caractéristiques financières

Nom	Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029
Code ISIN	XS2335909672
Prix d'émission	100% de la valeur nominale (soit 20 000 NOK par coupure)
Frais supportés par l'investisseur	<p>Frais inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais facturés par l'Emetteur (y compris les frais de structuration) : maximum 3% du montant nominal souscrit et déduit du prix d'émission lors de l'émission. - Autres frais récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Goldman Sachs International versera à Nagelmackers des commissions au titre de la distribution des notes structurées d'un montant annuel de maximum 0,70% du montant des titres effectivement placés (l'investisseur supportera ces coûts annuels de maximum 0,70%, ce qui correspond à un montant maximum de 5,60% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité). <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée : 2% - Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'échéance en cas de revente : taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (maximum 1 300 EUR) plus des frais de sortie de maximum 1% dans des conditions de marché normales prélevés par l'Emetteur (correspond à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). Frais prélevés par le distributeur en cas de revente des titres avant la date d'échéance finale : aucun. • A l'échéance (y compris en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé) : 0% - Commission de change : pour toute opération de change, une commission de change de 0,25% sera prélevée. Dans le cas où l'investisseur dispose d'un compte en EUR mais pas de compte en NOK, la commission de change s'appliquera au moment où l'investisseur souhaitera vendre et convertir des EUR en NOK et/ou des NOK en EUR.
Revente avant la date d'échéance	<p>Cette note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'existe pas de commerce actif pour cette note. L'investisseur ne peut pas vendre cette note en Bourse. Goldman Sachs International entend offrir une liquidité régulière dans des conditions de marché normales, à un prix déterminé par les paramètres de marché actuels (voir la section 'Risque de fluctuation des prix' ci-dessus), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible. Les investisseurs doivent donc être prêts à conserver les titres jusqu'à leur date d'échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International n'inclut pas les taxes éventuelles – voir la section 'Frais supportés par l'investisseur' ci-dessus.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, la différence entre le prix d'achat et le prix de revente avant la date d'échéance finale sera d'environ 1,00% dans des conditions de marchés normales. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur de cette note peut être inférieure à la valeur nominale avant la date d'échéance (20 000 NOK par coupure). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement total de la valeur nominale à la date d'échéance et en cas de remboursement anticipé (sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur). Nagelmackers s'engage à communiquer la valeur de la note tous les trois mois à l'adresse https://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des circonstances normales, cette valeur sera publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Emetteur	Goldman Sachs International ; S&P : A+ (stable) / Moody's : A1 (stable) / Fitch : A+ (stable). Ratings au 14/07/2021. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004 , https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings , https://www.fitchratings.com/site/definitions .
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Titre de créance avec droit au remboursement du capital
Devise	NOK
Coupure	20 000 NOK
Minimum d'investissement	20 000 NOK
Période de commercialisation	Du 16 juillet 2021 au 27 septembre 2021
Date d'émission	30 septembre 2021
Date d'échéance	8 octobre 2029
Date de constatation initiale	30 septembre 2021
Date d'évaluation de remboursement automatique anticipé	30 septembre 2025, 30 septembre 2027

Dates de remboursement automatique anticipé	7 octobre 2025, 7 octobre 2027
Dates de constatations trimestrielles pour le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice	1 ^{er} avril 2027, 1 ^{er} juillet 2027, 1 ^{er} octobre 2027, 3 janvier 2028, 3 avril 2028, 3 juillet 2028, 2 octobre 2028, 2 janvier 2029, 3 avril 2029, 2 juillet 2029, 1 ^{er} octobre 2029
Sous-jacents	iSTOXX® AI Global Artificial Intelligence High Dividend 30 (Ticker Bloomberg : SXAAIHDP Index).
Profil d'investisseur	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience suffisante, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 8 ans minimum. Cet investissement étant considéré comme un produit dynamique (dans l'approche 'Personal Investment Assistant'). Le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site : https://www.nagelmackers.be/fr/pia</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (14/07/2021) à un client 'retail' ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. Applicable à la plus-value potentielle à la date d'échéance finale ainsi qu'à toute plus-value réalisée en cas de remboursement automatique anticipé ou de revente avant la date d'échéance finale. • Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos .
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les 'notes' Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Artificial Intelligence NOK October 2029 émises par Goldman Sachs International décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 16/07/2021) dans le cadre du 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' daté du 16/07/2021 et approuvé par la CSSF le 16/07/2021 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considéré comme un avis favorable sur les Notes. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le Document d'Informations Clés (disponible également sur https://www.gspriips.eu?isin=XS2335909672&lang=FR&cnt=BE) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Document d'Informations Clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur le site de l'Emetteur. Lors de la survenance d'un évènement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à cette note disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.</p>
Réclamation	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfm.be).

